



Structures non affiliées

L'association OCCE de l'Yonne est devenue structure relai pour les classes d'eau uniquement auprès des écoles, collèges, lycées et instituts adhérents.

Il nous est impossible de reverser une aide financière provenant de l'État à une structure non adhérente à l'OCCE.

De part nos statuts, peuvent être adhérent (membre) les élèves et enseignants des écoles, collèges et lycées, ou en tant que personne morale les foyers socio-éducatifs (FSE) et les maisons des lycéens (MDL).

Pour les collèges et lycées, nous demandons une affiliation forfaitaire de 20 € s'ils disposent d'un FSE ou d'une MDL.

Vous devrez remplir la fiche d'adhésion "Personne morale" et la retourner à l'OCCE de l'Yonne.

Pour plus de renseignement, veuillez prendre contact avec l'association départementale : 0386526355